

Compte rendu de la séance du 9 octobre 2020

Présents : M. BONNET Bernard, M. GUYON Thierry, Mme FAURE Murielle, M. PATOUILLARD Cédric, Mme MERLE Anne-Marie, M. CREPET Sébastien, M. FOUILLOUX Gilles, M. GUARNERI Giovanni, M. JEANDROT Serge, M. MAYET Iwan, Mme. BRUNON Hélène. Mme PELLISSIER Élisabeth Mme MOLLARET Françoise Mme. BARDOTTI Stéphanie M. REYMONDON Frédéric, Mme. DIOLOGENT Catherine, Madame GATTE Hélène, Mme. RODRIGUEZ Frédérique.

Excusés : M. PERRIN David.

Secrétaire de la séance : M. JEANDROT Serge.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il présente le tableau synthétique de la Préfecture de la Loire indiquant les prescriptions sanitaires à respecter dans les différents lieux de Saint-Etienne Métropole. Il fait part de la nécessité de veiller au respect des gestes barrières et au port du masque dans les lieux publics.

Décision modificative n°4 - commune (DE 2020 051)

Le Maire propose au conseil d'adopter la modification budgétaire suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
45811 (041)	Opérations investissement sous mandat	11000.00	
2151 (041)	Réseaux de voirie		11000.00
TOTAL :		11000.00	11000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte cette décision modificative.

Demande de subvention Département de la Loire (DE 2020 052)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité pour les travaux de réhabilitation de l'espace associatif. Le montant des travaux est estimé à 25 000 euros HT comprenant des travaux de plâtrerie peinture, électricité, sol.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

Choix de l'entreprise pour le changement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire (DE 2020 053)

Monsieur le Maire rappelle la consultation pour le choix de l'entreprise pour le changement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire des marronniers. Il présente le rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'entreprise Giraudier bois création pour un montant HT de 130 803,30 euros HT.

Suite à cette présentation, l'assemblée décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Giraudier bois création pour un montant HT de 130 803,30 euros.

Choix de l'entreprise pour le suivi et ou changement des menuiseries extérieures de la mairie (DE 2020 054)

Monsieur le Maire fait part de la consultation pour le choix de l'entreprise pour le changement et/ou réglage des menuiseries extérieures de la mairie. Deux propositions sont arrivées, il propose de retenir l'offre de l'Ets Giraudier Bois Création pour un montant HT de 10 386 euros.

Suite à cette présentation décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Giraudier bois création et autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Versement d'un fonds de concours à SEM - voirie (DE 2020 055)

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

Le montant total calculé du fonds des fonds de concours s'élève à 33 000 €TTC.

Le fonds de concours sera versé en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de St Maurice en Gourgois et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder au versement d'un fonds de concours à Saint-Étienne Métropole à hauteur de 33 000 euros pour le budget voirie pour diverses opérations d'aménagement.

Admission en non valeur (DE 2020 056)

Monsieur le Maire fait état des admissions en non-valeur (irrecouvrabilité – compte 6541) transmis par la Trésorerie, d'un montant de 1274,06 euros pour le budget communal. Le conseil municipal à l'unanimité admet ces non-valeurs liées au service de restauration scolaire.

Règlement intérieur du Conseil Municipal (DE 2020 057)

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les modalités d'organisation du conseil municipal ;
- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après présentation du règlement intérieur du conseil, l'assemblée adopte ce dernier à l'unanimité.

Désignation d'un membre à la commission accessibilité de SEM (DE 2020 058)

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de désigner un membre au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité de Saint-Etienne Métropole. Il propose de désigner Mme. BRUNON Hélène, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un référent pour le contrat territorial Mare Bonson et affluents (DE 2020 059)

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de désigner un référent pour le contrat territorial Mare Bonson et affluents, il propose à ce titre de désigner M. Iwan MAYET ce qui est également adopté à l'unanimité.

Désignation de représentants au sein des commissions de SEM (DE 2020 060)

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de désigner des membres dans les commissions de Saint-Etienne Métropole. Il propose pour les commissions suivantes :

- Finances et affaires générales : M. BONNET Bernard
- Eau, assainissement, contrat de rivières, GEMAPI : M. MAYET Iwan
- Déchets : M. PERRIN David
- Rayonnement du territoire en matière de tourisme, culture, patrimoine et sports : M. GUARNERI Giovanni
- Cohésion sociale : Mme. MOLLARET Françoise
- Mobilités : M. MAYET Iwan
- Voirie : M. PERRIN David

- Cohésion territoriale, grands projets d'aménagement et développement durable : Mme. MERLE Anne-Marie
- Habitat : M. MAYET Iwan
- Stratégie alimentaire, économie et transition agricole : M. PERRIN David

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

Commission scolaire : Mme. MOLLARET informe le conseil que suite à une réunion avec l'équipe enseignante le projet de conseil municipal pour enfant est reporté, en raison de la crise sanitaire. Une nouvelle organisation plus satisfaisante pour les enfants et le personnel a été mise en place avec préparation des plateaux repas à l'avance.

Le centre de loisirs du mercredi matin accueille peu d'enfant, une réflexion sera menée sur son avenir.

Le centre de loisirs des vacances de la toussaint se déroulera dans le respect du protocole sanitaire de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le nombre d'inscrit est satisfaisant.

Le relais assistante maternel reprend ses permanences le vendredi matin. La bibliothèque est ouverte aux horaires habituels mais n'accueille toujours pas les scolaires.

Commission sport : le gymnase et la salle annexe rouvrent à compter du 31 août dans le cadre d'un protocole mis en place par la commission. Par ailleurs chaque association est responsable de la mise en œuvre du protocole et des exigences de la fédération à laquelle elle appartient. Les élus restent attentifs aux évolutions réglementaires afin de modifier ou non le protocole.

Concernant le projet de terrain de foot en gazon synthétique, une rencontre a été programmée le mercredi 2 septembre avec le Conseil Régional M. CINIÉRI.

Commission technique/travaux : Un travail sur la signalétique a été effectué, notamment sur les panneaux de hameaux une soixantaine de panneaux seront commandés, un cahier des charges sera monté pour cette consultation.

Pour l'église du village suite au diagnostic du cabinet d'architecte une mission a été confié au bureau d'étude Suivitech afin d'établir une programmation de travaux prioritaires en corrélation avec le budget de la commune.

Chapelle centre bourg : l'architecte du Département s'est rendu sur place afin d'effectuer une évaluation du bâtiment au niveau patrimonial. Il s'avère d'après de dernier qu'il a peu d'intérêt et qu'une réhabilitation serait onéreuse. Afin d'avancer sur ce dossier il propose de mandater un cabinet d'étude afin qu'il propose des solutions d'aménagement.

Le plateau traversant au rachat est terminé, ainsi que le gros des travaux du terminus stas. Des travaux sur les réseaux seront menés prochainement sur le rond point.

Une réunion s'est tenu avec les forains du marché afin d'évoquer son organisation, son développement. La tarification envisagée doit être revue afin d'envisager l'ensemble des cas de figure.

Déneigement : un chauffeur est en cours de recrutement comme vacataire pour conduire le tracteur loué par la commune. La commune est donc prête pour la saison hivernale 2020-2021.

Commission sports : M. GUARNERI fait part de problèmes sur la porte d'entrée du gymnase (en cours de réparation). Il indique que les associations sportives doivent respecter le protocole mis en place, il rappelle la nécessité pour chaque club d'avoir une attitude responsable.

Commission urbanisme : M. MAYET informe le conseil du redémarrage des travaux des différents groupes de travail et commission urbanisme, PLUi.

Informations diverses

*Prochain Conseil : à déterminer.

*Recensement de la population à compter de janvier 2021 (recherche agents recenseurs)

*commission finance le 21 octobre prochain à 20h00

*un bon d'achat de 30 € au restaurant le st mo a été offert aux couturières ayant confectionné des masques pour les habitants de la commune.